

RÈGLEMENTS 2025

COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

LUTTE OLYMPIQUE

LUTTE JEUNES



SOMMAIRE

Les termes « lutteur, licencié » utilisés dans ce document signifient aussi « lutteuse, licenciée ».

1. RÈGLES D'ARBITRAGE – CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS	3
Tableau récapitulatif	
2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES	4
2.1 Eléments obligatoires	
2.2 Déroulement des compétitions	
2.3 Participation	
3. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	9
3.1 Participation	
3.2 Sélections régionales pour les championnats de France	
4. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	11
4.1 Participation	
4.2 Règlement des têtes de série pour les seniors	
5. RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE VÉTÉRANS	12
5.1 Participation	
6. RÈGLEMENT TOURNOI NATIONAL RANKING.....	12
6.1 Participation	
ANNEXES	13
Modèles de tableaux d'appariement	
Demande de surclassement	
Demande de hors quota	

1. RÈGLES D'ARBITRAGE - CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS 2025

	NÉ(E) EN	CATÉGORIE DE POIDS		APPAR.	STYLE	TPS		
U7	+ 3 ans	Mixte*	Pas de catégorie Pas de compétition	Jeux de Lutte (cf. programme FFL « Jeux de lutte 4/6 ans »)				
U9	2016/2017	Mixte*	Constitution de poules de 4 maxi en fonction des poids de corps	Tournoi nordique dans poule	Lutte Jeunes	2 mn sans arrêt chrono		
U11	2014/2015							
U13	2012 2013	Fém.	30 (+26) - 33 - 36 - 39 - 42 kg 46 - 50 - 55 - 60 - +60 kg	En fonction du nb de participant	Lutte Fém.	3 mn		
		Libre Gréco	35 (+31) - 38 - 41 - 45 - 49 kg 54 - 59 - 65 - 71 - +71 kg					
U15	2010 2011	Fém.	33 (+29) - 36 - 39 - 42 - 46 kg 50 - 54 - 58 - 62 - 66 - +66 kg			Tableau à double élimin. (repêchage)	Lutte Libre	2 x 2 mn
		Libre Gréco	38 (+34) - 41 - 44 - 48 - 52 kg 57 - 62 - 68 - 75 - 85 - +85 kg					
U17	2008 2009	Fém.	40 (+36) - 43 - 46 - 49 - 53 kg 57 - 61 - 65 - 69 - 73 - +73 kg			ou Poules	Lutte Libre	2 x 3 mn
		Libre Gréco	45 (+41) - 48 - 51 - 55 - 60 kg 65 - 71 - 80 - 92 - 110 - +110 kg					
U20**	2005 2006 2007	Fém.	50-53-55-57-59- 62-65-68-72-76 kg	ou Tournoi Nordique	Lutte Gréco	30 " pause		
		Libre	57-61-65-70-74-79-86-92-97-125kg					
		Gréco	55-60-63-67-72-77-82-87-97-130 kg					
SENIOR	1989 à 2004	Fém.	50-53-55-57-59-62-65-68-72-76 kg	Ou élimination (pas de repêchage)	Lutte Gréco	30 " pause		
		Libre	57-61-65-70-74-79-86-92-97-125kg					
		Gréco	55-60-63-67-72-77-82-87-97-130 kg					
VÉTÉRAN	A 1984 à 88 B 1979 à 83 C 1969 à 78 D 1959 à 68	Fém.	55 - 63 - +63 kg			2 x 2 mn 30 " pause		
		Libre Gréco	63 - 69 - 76 - 85 - 97 - +97 kg					

- *Mixte : fille et garçon peuvent lutter l'un contre l'autre.
 - **U20 peut lutter en senior sans condition de surclassement.
 - U13(2), U15(2), U17(2) peut lutter dans la catégorie d'âge immédiatement supérieur avec document de surclassement dûment validé (cf. annexe)
- Vétérans A et B sont autorisés à participer aux compétitions seniors avec conditions médicales (cf. certificat médical sur extranet).
- 15 mn de récupération minimum entre combats pour un même lutteur.

2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS

Le terme compétition « officielle » FFLDA désigne les compétitions nationales FFLDA inscrites au calendrier fédéral ainsi que toutes les phases qualificatives au niveau départemental ou régional.

2.1 ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

2.1.1 LICENCE

La licence FFLDA est obligatoire pour participer à toutes les compétitions FFLDA. La licence dans un « club AS » permet la compétition uniquement au niveau régional. L'inscription aux compétitions officielles par extranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur extranet.

2.2 DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

2.2.1 MÉDICAL

La présence d'un médecin **et** de secouristes est obligatoire lors des compétitions nationales officielles. Pour toutes les autres compétitions la présence d'un médecin **ou** de secouristes est obligatoire. Un médecin doit être présent lors de la pesée afin d'effectuer, à la demande du corps arbitral ou du responsable de la compétition, un contrôle visuel cutané pour certains lutteurs.

2.2.1 PESÉE

L'organisation et le déroulement de la pesée sont sous la responsabilité des arbitres. Chaque lutteur devra présenter sa licence avec photo (format papier ou numérique) lors de la pesée. Une vérification sur la base de données extranet FFLDA pourra être effectuée avant la fin de la pesée par le responsable de compétition.

La pesée s'effectue en tenue de lutte officielle sans chaussure et avec ongles coupés.

Le poids à la pesée détermine une catégorie de poids unique (cf. page 3).

Une catégorie de poids se caractérise par un poids de corps minimum et maximum.

Exemple : catégorie 57 kg U17 Lutte féminine = + 53 kg (cat. inférieur) à 57 kg

Possibilité dans les compétitions seniors de lutter dans la catégorie de poids supérieure sauf pour un poids correspondant à l'avant dernière catégorie (idem règle UWW).

Exemple : un senior gréco 89 kg lutte dans la cat. 97 kg (avant dernière cat.) mais ne pourras pas en 130 kg

2.2.2 RÈGLES D'ARBITRAGE

- **U7** : pas de compétition mais uniquement des « Jeux de lutte »
- **U9, U11** : règlement « Lutte Jeunes ». Les filles luttent avec les garçons.
- **U13, U15, U17, U20, Senior, Vétéran** : règlement UWW.

2.2.3 RÉPARTITION DANS LES TABLEAUX D'APPARIEMENT

La répartition aléatoire des lutteurs dans les tableaux est réalisée par tirage au sort (à la pesée ou avant) ou de façon automatique par informatique.

- Si tirage au sort : les numéros tirés au sort sont reclassés du plus petit au plus grand. Au plus petit n° tiré au sort est attribué le n° d'appariement n°1 etc.
- Si répartition automatique : pas de numéro de tirage au sort et d'appariement.

Lors des compétitions officielles, et dans la mesure du possible, les lutteurs d'un même comité régional (si l'inscription est régionale) ou d'un même club (si l'inscription est réalisée par les clubs) seront placés dans le tableau d'appariement afin de ne pas se rencontrer lors des premiers tours.

2.2.4 APPARIEMENT U9, U11

Répartition en poules de 4 maximum selon les poids de corps les plus proches et en évitant les écarts de poids trop importants (mixité).

Le N° d'appariement dans chaque poule (N°1 à N°4) est déterminé selon le poids de corps. Le lutteur le plus léger se voit attribué le N°1 etc. En cas de poids identique, on prend en référence l'ordre alphabétique des noms.

Utilisation de la formule du tournoi nordique (cf. annexe) dans laquelle tous les lutteurs de la poule se rencontrent.

Selon le résultat du combat, les lutteurs obtiennent les points de classement suivants :

- **Victoire du combat** : 2 points de classement
 - **Match nul** : 1 point de classement
 - **Défaite** : 0 point de classement
-
- Le lutteur qui possède le plus de points de classement est classé avant l'autre.
 - En cas d'égalité de points de classement entre 2 lutteurs, le résultat de leur combat détermine le lutteur classé avant l'autre. S'ils ont fait match nul, ils sont classés ex-æquo.
 - En cas d'égalité de point de classement entre plus de 2 lutteurs, ils sont classés ex-æquo.

2.2.5 APPARIEMENT U13, U15, U17, U20, SENIOR, VÉTÉRAN

Le système de compétition exposé ci-dessous est appliqué aux championnats de France. Pour les autres compétitions, il sera possible d'utiliser par les organisateurs des systèmes différents.

2.2.5.1 TOURNOI NORDIQUE (cf. modèles de tableau en annexe)

Dans une catégorie de poids avec moins de 6 participants, il faut utiliser la formule du tournoi nordique dans laquelle tous les lutteurs se rencontrent. Le classement final est établi selon les critères suivants :

- **Le plus grand nombre de victoires.**
En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, le mieux classé sera celui qui aura battu l'autre.

- **En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs**, le classement sera établi en fonction des critères hiérarchiques suivants :
 - Le plus de points de classement
 - Le plus de victoire par tombé
 - Le plus de victoires par supériorité technique
 - Le plus de points techniques marqués
 - Le moins de points techniques donnés
 - Le plus léger (lors de la pesée avant la compétition)

Exemple	Vict	Pt clt	VT	Classement	
Lutteur A	3	12	0	1 ^{er} (car possède le plus de victoires)	
Lutteur B	1	5	0	3 lutteurs avec le même nombre de victoires	
Lutteur C	1	4	1		2 lutteurs avec le même nb de pt clt
Lutteur D	1	4	0		

2.2.5.2 SYSTÈME AVEC DEUX POULES

Dans une catégorie de poids avec 6 ou 7 lutteurs :

- Deux poules (A et B) de 3 ou 4 lutteurs – Tournoi nordique dans les poules
- 1/2 finales entre les 2 premiers de poule (1^e poule A – 2^e poule B / 1^e poule B -2^e poule B)
- Place de 3^e-4^e entre perdants des 1/2 finales et 1^e-2^e entre gagnants des 1/2 finales.
- 3^e de poule classés 5^e , 4^e de poule classé 7^e.

2.2.5.3 TABLEAU D'APPARIEMENT A DOUBLE ÉLIMINATION (cf. annexe)

A partir de 8 participants, il faut utiliser un tableau d'appariement à double élimination avec un tableau des gagnants et un tableau des repêchages. Le nombre de participants détermine le tableau à utiliser (8, 16, 32, etc.).

Tour de qualification

Le 1^{er} tour correspond au tour de qualification dans lequel, selon le nombre de participants, il peut y avoir des lutteurs exempts.

Tableau des gagnants

Chaque lutteur vainqueur ou exempt au tour de qualification passe dans le « *tableau des gagnants* ».

Tableau des repêchages

- Chaque lutteur perdant passe dans le tableau des repêchages.
- Le dernier tour de repêchage correspond à la place de 3^e/5^e ou 3^e/4^e.
- Les exempts en repêchage sont qualifiés pour le tour de repêchage suivant.
- Un lutteur qui perd lors des repêchages est éliminé de la compétition.
- Les lutteurs perdants lors du même tour de repêchage sont classés ex-æquo (3^e, 5^e, 7^e, 9^e, 13^e, 17^e, 25^e etc.).
- Selon le règlement de certaines compétitions des combats de classement entre les 3^e et les 5^e pourront être organisés.
- Si les lutteurs se sont déjà rencontrés, le combat doit se réaliser à nouveau.

2.2.6 CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES LORS DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

Classements obtenus en additionnant les points attribués à chaque lutteur :

- Tournois nationaux ranking -

1^e : 100 pt - 2^e : 70 pt - 3^e : 50 pt - 4^e : 40 pt - 5^e : 30 pt - Au-delà de 5^e : 10 pt

- Championnats de France -

1^e : 150 pt - 2^e : 100 pt - 3^e : 70 pt - 4^e : 60 pt - 5^e : 50 pt - Au-delà de 5^e : 20 pt

En cas de disqualification ou forfait, le lutteur n'est pas classé et les autres lutteurs conservent leur classement.

2.2.7 STATUT DU LUTTEUR

- **Tenue**

- Sur le tapis : tenue réglementaire au regard du règlement UWW (tous les ajouts à la tenue autorisée sont prohibés) et au regard du règlement lutte Jeunes. Lors des compétitions officielles FFLDA, un maillot de lutte à l'effigie du club ou à défaut neutre et sans effigie est obligatoire. N'est pas autorisé le maillot de lutte avec l'effigie d'un autre club ou d'équipe nationale (même masqué).
- Sur le podium : aucun signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. En survêtement avec chaussures de sport ou de lutte.

- **Comportement**

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout lutteur doit être respectueux du corps d'arbitrage, ne pas parler durant le match, faire preuve de fair-play, ne montrer aucun geste de colère, saluer l'arbitre, son adversaire et l'entraîneur adverse.
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout lutteur doit respecter les installations sportives, les personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, le règlement intérieur de l'installation sportive.
- Toute pratique religieuse dans les installations sportives n'est pas autorisée.

2.2.8 STATUT DE L'ENTRAÎNEUR

En « *Lutte Jeunes* » l'entraîneur ne doit pas entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords). En lutte olympique 1 seul entraîneur est autorisé à entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords).

Un combat peut se dérouler sans entraîneur « à la chaise ». Dans ce cas le challenge ne peut pas être utilisé.

- **Tenue**

Tout entraîneur entrant dans l'espace de compétition doit se présenter en survêtement et chaussures de sport, sans casquette ou bonnet et sans signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse ou politique. Dans le cas contraire il n'aura pas accès à l'espace de compétition.

Il doit être en possession d'une serviette afin d'essuyer le lutteur pendant la pause. L'entraîneur à la chaise ne doit pas filmer.

- **Licence - Diplôme**

Tout entraîneur au bord du tapis, doit être licencié FFLDA et posséder le diplôme fédéral BF2 ou un diplôme d'état en Lutte recensé dans l'extranet fédéral. Une dérogation est acceptée pour les stagiaires en formation BF2 ou en formation professionnelle BP, DE Lutte et disciplines associées. Afin d'accéder à l'espace de compétition, il doit présenter la carte fédérale officielle ou sa licence attestant son statut d'entraîneur (badge, tour de cou et photo récente).

- **Comportement**

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout entraîneur doit rester assis pendant le combat, être respectueux du corps d'arbitrage, du lutteur et de l'entraîneur adverse. Des cartons jaunes et rouges peuvent être délivrés par le corps d'arbitrage pour sanctionner des entraîneurs (cf. règlement intérieur et disciplinaire, note règlementaire).
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout entraîneur doit être garant des lutteurs dont il a la charge, être respectueux des personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, respecter le règlement intérieur de l'installation sportive.
- Toute pratique religieuse dans les installations sportives n'est pas autorisée.

2.2.9 DISCIPLINE

- **Dispositions générales - Cartons**

Les arbitres peuvent attribuer des cartons jaunes et rouges aux lutteurs et entraîneurs entraînant des sanctions précisées dans le règlement disciplinaire.

- **Commission de Discipline d'Urgence (CDU)**

Lors des compétitions officielles nationales, une commission de discipline d'urgence FFLDA peut se réunir dès qu'un acte d'incivilité se produit. Elle est habilitée à prendre des mesures immédiatement applicables (cf. règlement intérieur, disciplinaire).

2.3 PARTICIPATION

2.3.1 NATIONALITÉ

A partir de U17 les lutteurs de nationalité étrangère doivent avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise, pour participer aux compétitions officielles FFL (régionaux, championnats de France). Les saisons de licence FFLDA pendant lesquelles les lutteurs étrangers ont bénéficié d'un transfert international UWW de club à club ne sont pas comptabilisées.

2.3.2 NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Un lutteur ne peut pas participer à deux championnats de France qui se déroulent lors d'une même journée.

2.3.3 SURCLASSEMENT DE CATÉGORIE D'ÂGE

- **U20** : peuvent lutter en senior sans condition de surclassement.
- **U13 – U15 – U17** : le surclassement est valable pour la saison en cours et est réservé aux 2^{ème} année U13, 2^{ème} année U15 et 2^{ème} année U17. La demande doit être réalisée par un cadre technique FFLDA en utilisant obligatoirement le formulaire en annexe qui précise :
 - surclassement autorisé qu'après accord de la FFLDA,
 - certificat médical réalisé par un médecin qualifié en médecine du sport,
 - autorisation parentale nécessaire.

3. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX*

**Championnats décernant les titres de champions régionaux*

Pour les mêmes catégories d'âge, un championnat régional ne doit pas être organisé aux mêmes dates qu'une compétition nationale (individuelle ou par équipes inscrite au calendrier fédéral).

Les résultats des championnats régionaux, dans lesquels figurent le nom, prénom, classement de tous les lutteurs participants, doivent être communiqués à la FFL (mis en ligne sur extranet ou accessible sur l'application de gestion utilisée).

3.1 PARTICIPATION

- **Engagement**

Les clubs du comité régional inscrivent les lutteurs sur extranet FFLDA dans les délais fixés par le comité régional.

L'inscription par extranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur extranet.

- **Licence**

La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

- **Style**

Lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine, lutte jeunes.

- **Catégories d'âge**

U9, U11, U13, U15, U17, U20, seniors (cf. page 3)

- **Catégories de poids**

Fédérales (cf. page 3) sans tolérance.

- **Nationalité**

A partir de U17 les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer aux championnats régionaux après avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise (saisons en transfert international UWW club à club non comptabilisées).

- Pour la même saison, la même catégorie d'âge et le même style, un licencié ne peut participer qu'à un seul championnat régional.

3.2 SÉLECTIONS RÉGIONALES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les lutteurs sont qualifiés par le responsable technique de l'ETR sous la responsabilité du président du comité régional.

Un licencié dans un « club AS » ne peut pas participer aux compétitions nationales.

3.2.1 LUTTE FÉMININE

Le nombre de qualifiées par comité régional n'est pas limité (pas de quota).

3.2.2 LUTTE LIBRE ET GRÉCO-ROMAINE

- Un nombre total de qualifiés par style et catégorie d'âge est attribué par la FFLDA à chaque comité régional selon des critères de participation aux championnats régionaux.
- Le comité régional peut choisir comme il le souhaite le nombre de lutteurs qualifiés par catégorie de poids dans le respect du nombre total de qualifiés attribués par la FFLDA.
- Le nombre total de qualifiés par style et catégorie d'âge correspond à la somme des quotas par catégories de poids définie dans le tableau ci-dessous :

U15, U17, U20, SENIOR

Nombre de <u>participants</u> par catégorie de poids	1 à 4	5 à 8	+8
Quotas	1	2	3

3.2.3 QUALIFIÉS HORS QUOTAS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le cadre technique régional doit compléter une demande de hors quota (cf. annexe) dans les 2 cas suivants :

- Sélectionné en équipe de France au moment du championnat régional
- Licencié dans les DOM TOM et absent au championnat régional en raison de l'inscription en pôle France en métropole.

Aucune demande de hors quota doit être réalisée en cas de non-participation au championnat régional pour raison médicale.

Sera qualifié d'office (sans demande de hors quota), pour les championnats de France seniors, le lutteur ayant réalisé l'une des performances suivantes :

- Classé 1^{er} au championnat de France senior de la saison précédente.
- Médaillé aux derniers championnats du Monde ou d'Europe seniors ou U23

Les lutteurs qualifiés hors quotas s'ajoutent aux sélections régionales.

4. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

4.1 PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- **Engagement**

Les comités régionaux inscrivent les lutteurs (y compris les hors quotas) et les arbitres sur extranet dans les délais fixés par la FFLDA.

L'inscription des lutteurs sur extranet ne sera possible que si la photo du licencié a été téléchargée.

Le montant des frais d'engagement par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) prélevés par le système extranet aux comités régionaux est le suivant :

U15, U17, U20 : 15 € - SENIOR : 20 €

- **Style**

Lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine.

- **Catégories d'âge**

U15, U17, U20, seniors.

- **Catégories de poids**

Catégories de poids fédérales (cf. page 3) sans tolérance.

- **Licence**

La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

- **Nationalité**

À partir d'U17 les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer aux championnats de France après avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise (saisons en transfert international UWW club à club non comptabilisées).

4.2 TÊTES DE SÉRIE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS

Les têtes de séries (1 à 4 au maximum) par catégorie de poids sont établies par le DTN à partir des résultats sportifs obtenus.

En cas d'absence d'une tête de série la tête de série suivante prend sa place.

Les têtes de séries seront réparties de manière qu'elles soient séparées dans les tableaux d'appariement.

5. RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE VÉTÉRANS

5.1 PARTICIPATION

La coupe de France vétérans est ouverte à tous les licenciés FFLDA vétérans sans conditions de qualification.

Les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer sans condition.

- **Style** : lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine.
- **Engagement** : les comités régionaux inscrivent les lutteurs dans chacun des styles sur extranet dans les délais fixés par la FFLDA. L'inscription extranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur extranet. Des frais d'engagement de **20 €** par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) sont prélevés automatiquement par le système extranet aux comités régionaux.
- **Divisions d'âge – Dates de naissance**
 - Division A : 1984 à 1988 - Division B : 1979 à 1983
 - Division C : 1969 à 1978 - Division D : 1959 à 1968
- **Conditions médicales** : les vétérans doivent présenter le certificat médical à la pesée, dûment complété (document à télécharger sur l'extranet fédéral).
- **Licence** : avec photo doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).
- **Catégories de poids**
 - Lutte libre et gréco-romaine : 63 kg, 69 kg, 76 kg, 85 kg, 97 kg, +97 kg
 - Lutte féminine : 55 kg, 63 kg, +63 kg

6. RÈGLEMENT TOURNOIS NATIONAUX RANKING (TNR)

6.1 PARTICIPATION

- **Engagement** : les clubs FFLDA inscrivent les lutteurs sur extranet. Des frais d'engagement de **15 €** pour les TNR U15, U17, U20, U23 et **20 €** pour les TNR seniors par lutteur inscrit (remplaçant non compris) sont prélevés automatiquement par le système extranet aux clubs.
- **Nationalité** : inscription possible pour tous les lutteurs français ou étrangers.
- **Catégories d'âge** : U15, U17, U20, Senior.
- **Style** : lutte féminine, lutte libre et lutte gréco-romaine.
- **Catégories de poids** : FFL (cf. page 3) – 2 kg de tolérance pour U20 et senior.
- **Licence** française ou étrangère à la pesée (format papier ou numérique).

MODÈLES D'APPARIEMENT FFLDA

TOURNOI NORDIQUE – Exemple 4 lutteurs

N°		CLASSEMENT	Vict	Pt Clt	VT	VS	Pt T.
1	DUPONT	1e CARIAT	3	9			
2	DURAND	2e MARTIN	2	6			
3	MARTIN	3e DUPOND	1	4			
4	CARIAT	4e DURANT	0	2			

TOUR 1				Vict.	Pt Clt	Pt T.
1	DUPONT	1	4			
2	DURAND	-	1			

TOUR 1				Vict.	Pt Clt	Pt T.
3	MARTIN	-	0			
4	CARIAT	1	3			

TOUR 2				Vict.	Pt Clt	Pt T.
1	DUPONT	-	0			
3	MARTIN	1	3			

TOUR 2				Vict.	Pt Clt	Pt T.
2	DURAND	-	0			
4	CARIAT	1	3			

TOUR 3				Vict.	Pt Clt	Pt T.
1	DUPOND	-	0			
4	CARIAT	1	3			

TOUR 3				Vict.	Pt Clt	Pt T.
2	DURAND	-	1			
3	MARTIN	1	3			

3 lutteurs

Tour 1 : 1-2, Tour 2 : 3-1, Tour 3 : 2-3

4 lutteurs

Tour 1 : 1-2 3-4, Tour 2 : 1-3 4-4

Tour 3 : 1-4 2-3

5 lutteurs

Tour 1 : 1-2, 3-4 Tour 2 : 5-1, 2-3

Tour 3 : 4-1, 5-2 Tour 4 : 3-1, 4-5

Tour 5 : 2-4, Tour 5 : 3-5

Celui qui a le + de victoire est classé 1°

En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, le mieux classé sera celui qui aura battu l'autre.

En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs, le classement sera établi en fonction des critères hiérarchiques suivants :

- Le plus de points de classement
- Le plus de victoire par tombé
- Le plus de victoires par sup. techn.
- Le plus de pts techniques marqués
- Le moins de pts techniques donnés
- Le plus léger (lors de la pesée)

6 ET 7 LUTTEURS – DEUX POULES

POULE A			
TOUR 1			
1	CARIAT	3	DURAND
2	DUPONT	4	MARTIN
TOUR 2			
1	CARIAT	2	DUPONT
3	DURAND	4	MARTIN
TOUR 3			
1	CARIAT	2	DUPONT
4	MARTIN	3	DURAND
Clt POULE A			
1e	CARIAT		
2e	DURAND		
3e	DUPOND		
4e	MARTIN		

POULE B			
TOUR 1			
1	LECERT		
2	LULU		
TOUR 2			
3	LAGET		
1	LECERT		
TOUR 3			
2	LULU		
3	LAGET		
Clt POULE B			
1e	LAGET		
2e	LECERT		
3e	LULU		

FINALES	
1/2 F	
1e poule A	
2e Poule B	
1e poule B	
2e poule A	
3e-4e	
Battu 1/2 F	
Battu 1/2 F	
1e-2e	
Vainq 1/2 F	
Vainq 1/2 F	

TABLEAU À DOUBLE ÉLIMINATION

TABLEAU DE 8

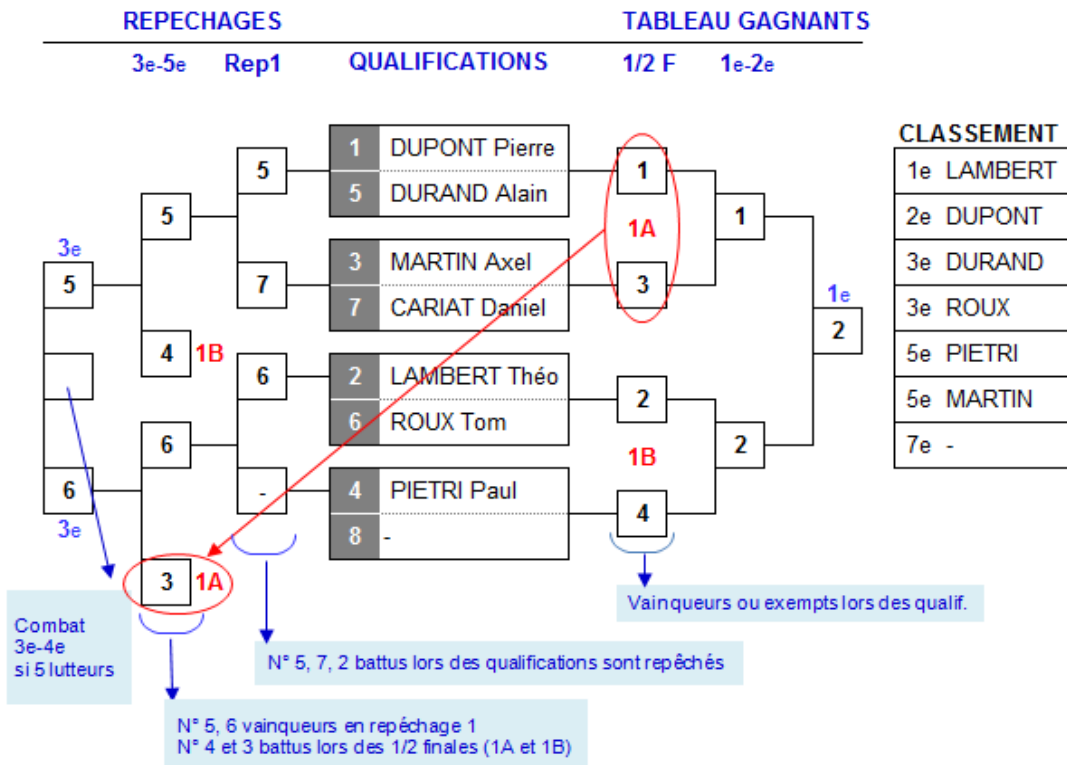
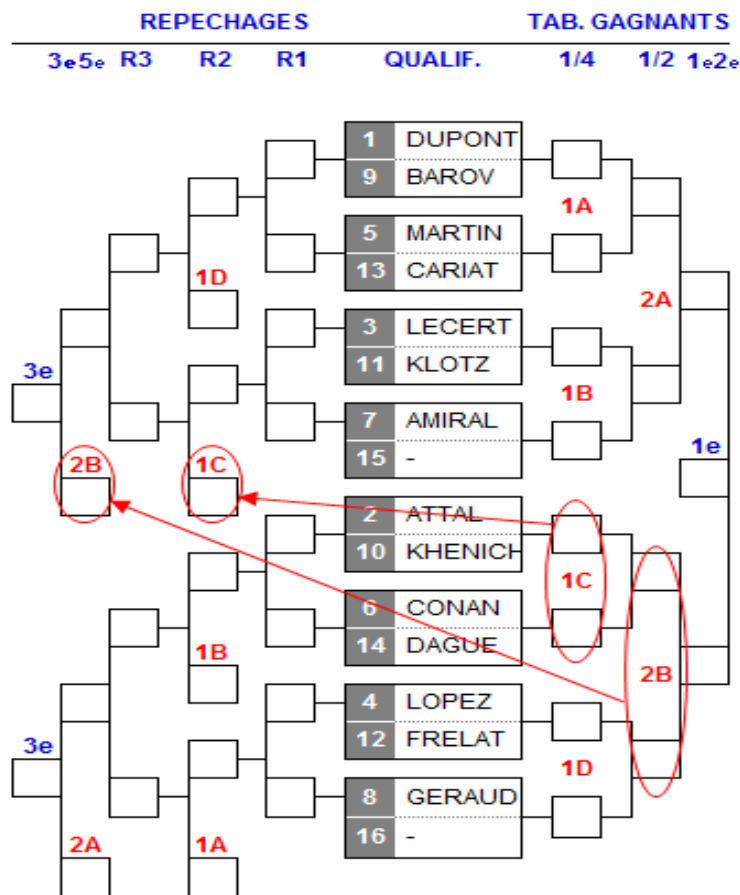


TABLEAU DE 16



TOURNOI NORDIQUE

Feuille de pointage U9 U11

Annexe 1c

CATÉGORIE D'ÂGE

POULE

*POINT DE CLASSEMENT : 2 points = victoire - 1 point = match nul - 0 point = défaite

CRITÈRES CLASSEMENT : celui qui a le plus de point de classement est classé avant l'autre.

Si égalité de point de classement entre 2 lutteurs, leur combat entre eux définit celui classé avant l'autre.

Si égalité de point de classement entre plus de 2 lutteurs, ils sont classés ex-aequo.

CLT*	N°	NOM Prénom club	POINT CLASSEMENT*				Poids
			Tour 1	Tour 2	Tour 3	Total	
	N°1						
	N°2						
	N°3						
	N°4						

3 lutteurs => Tour 1 : 1-2 / Tour 2 : 3-1 / Tour 3 : 2-3

4 lutteurs => Tour 1 : 1-2, 3-4 / Tour 2 : 1-3, 2-4 / Tour 3 : 1-4, 2-3

T
O
U
R

1

LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*		N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*	
Pt technique		Total		Pt technique		Total	
N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*		N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*	
Pt technique		Total		Pt technique		Total	

T
O
U
R

2

LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*		N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*	
Pt technique		Total		Pt technique		Total	
N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*		N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*	
Pt technique		Total		Pt technique		Total	

T
O
U
R

3

LUTTEUR BLEU			
N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*	
Pt technique		Total	
N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*	
Pt technique		Total	

SAISON 2025

DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Demande de surclassement destinée aux U13 2^e année, U15 2^e année et U17 2^e année
Surclassement valable pour les compétitions individuelles en 2025
 A transmettre par courriel à la FFLDA (ffl@fflutte.org) avant la date de la compétition
 Une réponse sera envoyée par mail au cadre technique qui a réalisé la demande.

DEMANDE DU CADRE TECHNIQUE RÉGIONAL OU NATIONAL* (réfèrent ou cadre d'état)

*Seul un entraîneur national pourra demander un surclassement quand la catégorie d'âge réel du lutteur figure au programme d'une compétition (exemple : surclassement en U17 pour compétition destinée aux U15 et U17)

Je soussigné (NOM Prénom)
 demande un surclassement de pratique de la lutte en compétition en faveur de :

NOM Prénom né(e) le : Licence N° :

Sexe : Masculin Féminin

Club :

Dans la catégorie (cocher la case) : **U15** **U17** **U20**

Performance réalisée justifiant la demande :

Fait à : le : Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (NOM Prénom) **en qualité de** (père, mère, tuteur) :

autorise : (NOM Prénom)
 à être surclassé afin qu'il puisse pratiquer la lutte en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à : le : Signature :

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné Docteur (NOM Prénom)
Qualifié en médecine du sport, certifie avoir examiné

NOM/ Prénom et autorise son surclassement afin qu'il puisse pratiquer dans une compétition de lutte dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à :, le : Tel :

Signature et cachet professionnel avec qualification en médecine du sport lisible
 (ou à défaut une attestation manuscrite du médecin)

.....

SAISON 2025 DEMANDE DE HORS QUOTA

La demande doit être réalisée par un cadre technique régional ou national après concertation avec le cadre technique régional et doit être envoyée par courriel à la FFLDA (ffl@fflutte.org) avec copie au club et président régional. Une réponse sera envoyée par mail au cadre technique qui a réalisé la demande.

DEMANDE DU CADRE TECHNIQUE RÉGIONAL OU NATIONAL (réfèrent ou cadre d'état)

Je soussigné

NOM et prénom du cadre technique régional ou national

demande une place « **HORS QUOTA** » en faveur de :

NOM / Prénom Né(e) le :

Licence N° : Club :

Pour la compétition dans laquelle je souhaite qu'il soit qualifié suivante :
(demande valable pour 1 seule compétition)

Nature Age & style : Poids :

Date et lieu de la compétition :

Cocher une des 2 cases :

Sélectionné en équipe de France lors du championnat régional en précisant :

La nature de la sélection :

La date et le lieu de la sélection :

Licencié DOM TOM absent aux régionaux car inscrit en pôle en métropole

Préciser le pôle :

Fait à : le :/...../..... Signature :

VALIDATION DU DTN

Fait à : le : Signature, cachet FFLDA :